Charte d'engagement pour l'accessibilité pour tous

● **Nom de l'organisme de formation :** Linking Talents Formation

● **SIRET :** 89065320700021

● **Adresse(s) de formation :** Paris en inter-entreprises et toute la France en intra-entreprise et à distance en synchrone

● **Date de mise à jour :** 24 octobre 2026

● **Signataire :** Zidane Linda, Responsable des prestations formation

1. Objet

Cette charte formalise l'engagement de Linking Talents Frmation à garantir l'accessibilité et à accueillir de manière inclusive les personnes en situation de handicap, conformément à la loi du 11 février 2005 et à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi.

2. Engagements

L'organisme s'engage, pour chaque action de formation en présentiel ou à distance,, à :

- Mobiliser un réseau d'experts et partenaires du champ du handicap et préciser les modalités de recours en cas d'accueil de PSH.
- Nommer un Référent Handicap dont la mission est formalisée et régulièrement formée.
- Recueillir les besoins individuels en amont : modalités pédagogiques, techniques, organisationnelles.
- Adapter les formations selon ces besoins : matériel adapté, rythme ajusté, supports accessibles, aides humaines/techniques.
- Assurer un suivi pédagogique individualisé, et possibilité de réorientation si nécessaire.
- Sensibiliser le personnel et les formateurs aux enjeux de l'accessibilité.
- Suivre, évaluer et faire évoluer la démarche : recueil de retours, vision partagée, plan d'amélioration continue.

3. Organisation et gouvernance

Fonction	Nom	Missions clés
Référent Handicap	ZIDANE Linda	Diagnostique les besoins des PSH, coordinationne les adaptations nécessaires et informe les formateurs, contacte les partenaires, assure le suivi du stagiaire, établi un plan de progrès.

4. Réseau de partenaires mobilisables

- **L' ADPEI**
- **L'UNAPEI**
- **L' AGEFIPH**
- **L' ADAPT**
- **La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

5. Modalités d'accueil et d'adaptation

- **Entretien individuel préalable** (présentiel ou visioconférence) pour identifier les besoins spécifiques.
- **Plan d'adaptation personnalisé**, à rédiger et valider avant le début de la session.
- **Suivi continu** et ajustement en temps réel selon l'évolution de la situation.
- **Procédure de signalement et réorientation** en cas d'impossibilité à poursuivre dans de bonnes conditions.

6. Suivi, évaluation et communication

● Une fois par an : état des lieux de l'accessibilité + plan de progrès (min. 2 axes).

● Les résultats et actions sont partagés avec les formateurs

7. Durée de validité

La charte est valable **12 mois**, renouvelable après évaluation des progrès et renouvellement des engagements.

8. Signatures Rôle	**Nom & Signature**	**Date**
Responsable prestations formation et Référent Handicap	ZIDANE Linda LINKING TALENTS FORMATION 78 avenue des Champs-Elysées 75008 PARIS SIREN : 890 653 207 - APE 8559B TVA : FR58 890 653 207	24.10.2026